



Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2018

Procès-verbal

La réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la LFH débute à 19h30 dans les locaux de la D'Ieteren Gallery, sous la présidence d'Yves HENET, Président de la LFH.

Le Président souhaite la bienvenue aux nombreux participants.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, Yves HENET annonce à l'Assemblée le départ prochain de Jérôme ROBYNS. Jérôme qui a travaillé près de 5 ans à la Ligue et a lancé de nombreux projets en terme de formation sportive, restera actif dans le domaine de la formation professionnelle, mais en dehors du monde sportif. Les membres félicitent chaleureusement Jérôme pour tout le travail accompli et lui souhaitent bonne chance pour ce nouveau défi professionnel qu'il va relever.

Le Président passe ensuite aux points de l'ordre du jour :

1. Vérification des pouvoirs

Sont aujourd'hui présents ou valablement représentés : 29 clubs représentant 318 voix sur 425. L'AG peut donc valablement délibérer et le quorum des 2/3 pour la modification des statuts est largement atteint.

Administrateurs : Yves HENET (Président) – Elizabeth ACHTEN – Marie BRASSEUR – Xavier CAYTAN – Nicolas DASSONVILLE – Alexandra JASPAR – Michel MINET – Nancy PAUWELS – Patrick VAN DEN BERGHE

Secrétaire général : Dominique COULON

Membres du staff: Justine MAHIAT – Jérôme ROBYNS – Bruno DUTERME – Benoit COPPIETERS

Clubs présents ou représentés :

Amicale Anderlecht – Argos – Arlon – Ascalon – Brugelette – Chessy Enghien – Daring – Hannut – Huy – Ixelles – Jaguar Perwez – La Louvière – LARA – Léopold – Lynx Ittre – Namur – Old Club Liège – Ombrage – Parc Auderghem – Pingouin Nivelles – Polo d'Argenteuil – Primerose – Racing – Rasante – RIX – Uccle Sport – Waterloo Ducks – Wellington – White Star – Wolvendael.

Clubs absents ou excusés :

Arlon – BUHC – Embourg – Langeveld – Linkebeek – Louvain-la-Neuve – Marche – Orée – La Sapinière – Sukkelweg – Tournai – Verviers – Vivier d'Oie – Zaid.



2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2017 est approuvé sans commentaires particuliers.

3. Plan stratégique LFH 2018-2022

Comme annoncé précédemment, l'équipe LFH, en étroite concertation avec le Conseil d'administration élu en juin 2017, a procédé ces dernières semaines à une réflexion approfondie en vue de déterminer les axes stratégiques prioritaires pour la Ligue dans les prochaines années.

Dominique Coulon présente les lignes directrices qui se sont ainsi dégagées sur la base du bilan des réalisations liées au plan stratégique en cours et l'évolution constante et exponentielle de la pratique du hockey. Il est ainsi apparu que la LFH devait :

- d'une part, poursuivre et approfondir certains piliers essentiels liés au rôle-même d'une fédération (la représentation des membres, la promotion du hockey, le respect des valeurs essentielles du hockey)
- mais d'autre part, modifier quelque peu son approche stratégique sur certains services offerts aux clubs : une plus grande individualisation de l'approche club tout en leur offrant des services et outils complémentaires adaptés à leur réalité.

Quatre axes prioritaires seront ainsi mis en avant :

- Hockey Academy
- Développement
- Valeurs
- Représentation.

Ces quatre axes seront commentés et analysés plus en détail à l'occasion de différents webinaires qui auront lieu dans le courant de la semaine du 26 mars 2018. Par la suite, la version définitive du plan stratégique 2018-2022 sera présentée lors de l'Assemblée générale ordinaire du samedi 16 juin 2018.

Enfin, dans la perspective de la plus grande individualisation de l'approche mentionnée ci-avant, l'objectif est d'établir par club une cartographie des besoins et attentes prioritaires par rapport à la Ligue et de l'évaluer régulièrement de manière bilatérale.



4. Approbation des comptes 2017 et du budget 2018

Résultats 2017

Michel Minet, Administrateur et Trésorier, présente tout d'abord les résultats pour l'année 2017.

Les comptes sont présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'Arrêté du Gouvernement du 17 novembre 2011 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives.

L'exercice comptable se solde par un **bénéfice de 95.680,57 EUR**. Le **total du bilan s'élève à 977.924,54 EUR**.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de **reporter le bénéfice** et de porter le montant du **bénéfice reporté de 232.826,71 EUR à 328.507,28 EUR**.

Rapport du réviseur aux comptes

Comme l'an dernier, il a été demandé aux réviseurs d'entreprises EY de procéder à un contrôle externe des comptes. Ce dernier s'est avéré positif également puisque **les réviseurs ont émis un rapport sans réserve** qui est joint en annexe du présent procès-verbal.

Approbation des comptes – Décharge aux administrateurs – Décharge au réviseurs aux comptes

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée également à l'unanimité d'une part, aux administrateurs et d'autre part, aux commissaires aux comptes.

Budget 2018

Le Trésorier présente ensuite le projet de budget 2018.

En lien étroit avec les projets annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, le Conseil d'administration a décidé de présenter un budget négatif de 45.917,00€.

Sur le plan des recettes, les subsides annoncés sont quasi tous déjà officiellement confirmés. Une croissance prudente du nombre de membres y est également intégrée. Sur le plan des dépenses, un accroissement des ressources humaines est prévu afin de renforcer le service et l'accompagnement des clubs. De même, plusieurs projets reprenant des services complémentaires pour les membres sont également prévus (terrain de Street Hockey, collectivisation de l'entretien des terrains, prise en charge de l'assurance spectateurs, prise en charge des coûts de l'e-learning...).



Les membres expriment leur satisfaction par rapport à ces différents services complémentaires et le budget 2018 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

Le Conseil d'administration de la LFH propose le renouvellement du mandat de commissaire de la société Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire de la société Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Romuald Bilem et établie à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, pour une durée de trois ans qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de 2020.

Les émoluments du commissaire s'élèveront à 6.000 € pour le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 (TVA et cotisation à l'Institut des Réviseurs d'Entreprise exclus) et seront indexés annuellement pour les années suivantes.

5. Varia

Plusieurs projets importants doivent être communiqués et partagés avec les membres :

5.1. Panathlon – Déclaration « Le Sport, l'esprit de l'humanité »

La LFH souscrit pleinement à la déclaration initiée par le Panathlon Wallonie-Bruxelles et soutenue par les différents représentants des cultes et mouvements olympiques, visant à éviter toute expression de conviction politique, philosophique ou religieuse pendant la pratique sportive. Cette déclaration est reprise en annexe du présent procès-verbal et sera publiée sur nos réseaux sociaux.

5.2. Terrain de Street Hockey

La LFH a investi dans un nouveau terrain de Street Hockey qui sera très prochainement finalisé et mis à disposition des clubs qui le souhaitent.

Ce nouvel outil vise à remplir deux fonctions essentielles :

- outil de promotion des activités de la Ligue
- outil mis à disposition des clubs dans le cadre de leurs activités propres ou de manifestations/fêtes organisées au niveau local et qui peuvent également constituer une belle promotion de leur club et du hockey en général.

Le matériel Hockey 2 School, particulièrement adapté dans le cadre de la pratique du Street, sera également utilisé à cette occasion.

Les modalités pratiques de mise à disposition de ce terrain seront communiquées très prochainement dès que le terrain sera livré.



5.3. Stick To Fair-Play

Deux nouvelles campagnes Stick To Fair-Play vont être lancées dans les prochaines semaines :

- une nouvelle campagne de sensibilisation à la problématique de l'arbitrage ainsi qu'une présence de la mascotte Sporty dans les clubs juste après les vacances de Pâques
- le lancement de la carte bleue à la rentrée 2018/2019, une carte qui visera à mettre en valeur des gestes « fair-play » durant les rencontres.

5.4. Sport.Link

Benoit Coppieters, Project Leader du nouveau logiciel de programmation des matches et de gestion des membres Sport.Link, présente l'état d'avancement et de réalisation de projet particulièrement important pour la fédération et pour les clubs.

Les tests avancent bien, la réalisation de l'App également et le lancement est annoncé pour le 1^{er} juin 2018 en vue de l'inscription des équipes pour la saison 2018/2019.

Des roadshows sont prévus dans les clubs dans le courant du mois de mai 2018.

5.5. Licence Coach

Dans le cadre du trajet de formation sportive, les Conseils d'administration des différentes entités se sont longuement penché sur la problématique de la validation du niveau de formation dont les coaches devaient disposer pour pouvoir coacher leurs équipes.

Ils sont aujourd'hui parvenus à un consensus tant concernant ce niveau de formation que sur le timing très progressif de mise en œuvre (distinction entre un niveau de formation « recommandé » et un niveau de formation « obligatoire »).

Jérôme Robyns présente aux membres ce tableau qui comprend des niveaux d'exigence différents en fonction des catégories d'âge ou du niveau sportif.

Une note explicative détaillée sera très prochainement transmise aux clubs reprenant les modalités concrètes de mise en œuvre, les niveaux de formation à atteindre ou encore la procédure d'assessment ou de dossier d'équivalence à déposer –à titre d'exception- pour les coaches qui ne pourraient pas suivre le trajet de formation ADEPS/LFH (par exemple, si le coach ne peut pas suivre le cours ADEPS en français).

5.6. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – GDPR en anglais)

Justine Mahiat présente aux membres les lignes directrices principales du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.



Le RGPD s'appliquera à toute entreprise ou organisation qui gère des données personnelles ; les clubs sportifs sont donc également visés puisqu'ils disposent de la liste de leurs membres, de certaines de leurs données personnelles...

Élément essentiel du RGPD, un Registre de ces données doit être établi par chaque club qui doit donc ainsi être en mesure de démontrer –en cas de contrôle- la liste des données dont il dispose. Les membres individuels sont également en droit de demander un accès à ces données personnelles, de les rectifier, voire de les supprimer.

Une brochure d'information réalisée par l'AISF est jointe à la farde de documentation et sera également diffusée sur le website de la Ligue.

5.7. Membres en défaut de paiement

Justine Mahiat rappelle la procédure qui a été lancée l'an dernier à l'égard des membres en défaut de paiement de la cotisation annuelle dans le club dans lequel ils sont affiliés.

Tout d'abord, un rappel écrit et formel doit être envoyé à ces personnes avant le 30 avril prochain. Ensuite, une liste des membres concernés doit être adressée à la LFH pour le 1^{er} juin.

Justine Mahiat rappelle également l'importance de ne pas désaffilier ces personnes afin qu'elles soient bien bloquées dans leur club tant qu'elles n'ont pas apuré leur dette.

Tous les points ayant été abordés, le Président clôt les débats à 21h30 et remercie les membres pour leur présence et participation actives.

L'Assemblée générale ordinaire de la LFH aura lieu le samedi 16 juin 2018 à 9h30.

Yves HENET
Président de l'asbl

Dominique COULON
Secrétaire général de l'asbl